

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX**  
(Côtes d'Armor)

**ARRETE MUNICIPAL n°25/PSH223**

**Portant sur la modification de la circulation et du stationnement des véhicules rue Georges Clémenceau (portion comprise entre la rue St Anne et le Quai de la République) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mardi 10 juin jusqu'au jeudi 12 juin 2025 inclus, à l'occasion des travaux de repose de pavés.**

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

VU Le Code de la Route,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La demande de l'entreprise SPTP

**Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de modifier le stationnement et la circulation des véhicules rue Georges Clémenceau (portion comprise entre la rue St Anne et le Quai de la République) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mardi 10 juin jusqu'au jeudi 12 juin 2025 inclus, à l'occasion des travaux de repose de pavés.**

**ARRETE**

- ARTICLE 1 :** Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits (sauf le camion des ordures ménagères) rue Georges Clémenceau (portion comprise entre la rue St Anne et le Quai de la République) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mardi 10 juin jusqu'au jeudi 12 juin 2025 inclus, à l'occasion des travaux de repose de pavés.
- ARTICLE 2 :** Le sens de circulation sera modifié rue sainte Anne (portion comprise entre la rue Georges Clémenceau et la Place du Centre) et mis en place par les services techniques pour faciliter l'accès aux riverains et aux commerces, à compter du mardi 10 juin jusqu'au jeudi 12 juin 2025 inclus, à l'occasion des travaux de repose de pavés.
- ARTICLE 3 :** Une déviation des véhicules légers sera instaurée et mise en place par les services techniques, par la rue des Cerisiers, rue de la Fontaine et avenue Paul de Foucaud à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mardi 10 juin jusqu'au jeudi 12 juin 2025 inclus, à l'occasion des travaux de repose de pavés.
- ARTICLE 4 :** Une déviation des Poids Lourds sera instaurée et mise en place par les services techniques, par la rue du tertre lirié, rue des Carlagots, rue Duguesclin, rue Ambroise Paré, et avenue Paul de Foucaud à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mardi 10 juin jusqu'au jeudi 12 juin 2025 inclus, à l'occasion des travaux de repose de pavés.
- ARTICLE 5 :** Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.
- ARTICLE 6 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

**ARTICLE 7 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Étables sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 13 Mai 2025.



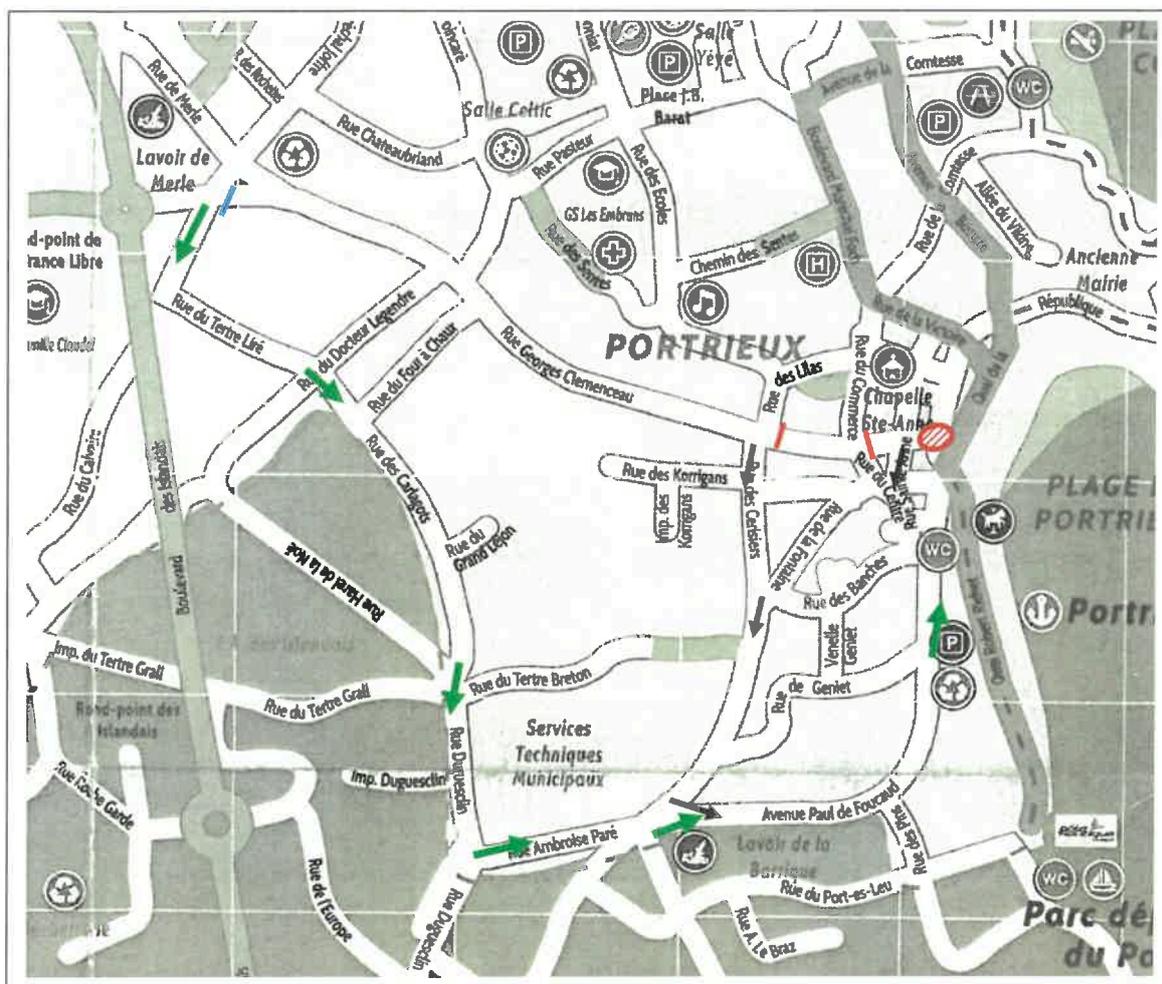
Le Maire,

Thierry SIMELIERE.

Conformément à l'article L. 2131-1 du C.G.C.T, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui sera publié ce jour.

## 2 rue Georges Clémenceau

(route barrée du 10/06 au 12/06/25 inclus)



### Légende :

-  Déviation PL (du 10/06 au 12/06/25 inclus)
-  Zone de travaux
-  Route barrée (du 10/06 au 12/06/25 inclus)
-  Route barrée à X mètres
-  Déviation véhicules légers

Sans permis  
Habitants  
à l'endroit



Rue Georges

et MILA & IMMO  
Art de vivre

